JEUNES GENS UN BEAU MÉTIER VOUS APPELLE



Jaites votre Jaites votre A LA SNGF

MATÉRIEL ET TRACTION . VOIE ET BATIMENTS

4968



Apprenez un beau métier

Pendant l'apprentissage qui dure 3 années

LES APPRENTIS BÉNÉFICIENT DE CES AVANTAGES:

* UN SALAIRE INTÉRESSANT

Les apprentis sont payés dès le premier jour. Leur salaire dépend de leur ancienneté et de leurs notes.

Il est majoré pour les orphelins et pour ceux qui n'habitent pas dans leur famille.

A ce salaire s'ajoutent:

Une indemnité de résidence :

Une indemnité pour supplément de travail et des gratifications semestrielles, variables suivant les résultats des examens.

* UN MOIS DE CONGÉ PAYÉ

dont une partie pourra être passée gratuitement dans un camp de vacances de la S. N. C. F.

* DES VOYAGES GRATUITS



A la fin de leur apprentissage

ILS OBTIENNENT UN EMPLOI A LA S.N.C.F. :

* AU SERVICE DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

Les apprentis sont nommés

mineurs-ouvriers à l'essai.

Mais ils peuvent également, si leurs notes et leur conduite ont été particulièrement satisfaisantes, participer aux STAGES DE l'ANNÉE COMPLÉMENTAIRE (durée 1 an), qui préparent aux fonctions de chef d'équipe.

ou bien être admis, après concours aux COURS SUPÉRIEURS D'APPRENTISSAGE (durée 3 ans), qui leur permettent de recevoir le titre d'attaché qui leur facilite l'accès aux postes de dirigeants.

* AU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

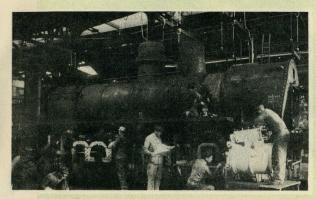
Les apprentis sont nommés mineurs-ouvriers à l'essai dans les Grands Ateliers de la Voie.

mineurs surveillants ou mineurs aides-surveillants du Service Electrique (suivant les notes obtenues),

mineurs-ouvriers ou mineurs-aides-ouvriers de Sianalisation mécanique (suivant les notes obtenues).

Les meilleurs apprentis peuvent, par la suite, accéder après concours au COURS COMPLÉMENTAIRE DE PRÉPARA-TION AU S. E. S. qui leur permet de recevoir le titre d'attaché et d'accéder aux postes de contrôle.

dans l'un des 103 centres d'apprentissage de la S.N.C.F.



FORMATION PRATIQUE

Les prochains concours auront lieu :

- le 18 mars 1948 pour l'admission dans les Écoles du Service électrique et de la signalisation;
- le 8 avril 1948 pour l'admission dans les Centres du Service du Matériel et de la Traction et à l'École inter-régionale des Ateliers du Service de la Voie.

LES CANDIDATS PEUVENT SE PRÉSENTER AUX DEUX CONCOURS, mais ne doivent postuler que pour un seul Centre de chaque Service.

Les demandes d'inscription doivent être adressées :

- avant le 4 mars 1948 pour le concours du 18 mars 1948; - avant le 25 mars 1948 pour le concours du 8 avril 1948.

Les conditions à rémplir par les candidats :

- être français et âgé de 14 ans au moins et de 16 ans au plus au ler octobre 1948 pour les centres du Matériel et de la Traction et pour l'École inter-régionale des Ateliers de la Voie;

- de 15 ans au moins et de 17 ans au plus à la même date pour les Écoles du Service Électrique et de la Signalisation. - Il n'est pas accordé de dispense d'âge.

* Les épreuves du concours comportent :

CENTRE DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION ET ÉCOLE DES ATELIERS DE LA VOIE :

dictée, avec une question simple de géographie, rédaction et problèmes d'arithmétique.

Le niveau du concours est celui du Certificat d'Études Primaires

ÉCOLES DU SERVICE ÉLECTRIQUE ET DE LA SIGNALISATION :

à l'écrit : dictée, analyse grammaticale, rédaction et problèmes d'arithmétique.

à l'oral : français, mathématiques, physique et chimie. Un programme détaillé peut être envoyé aux candidats qui en feront la

Le niveau du concours est légèrement inférieur à celui du Brevet Élémentaire ou du Brevet d'études du le cycle du 2° degré

L'Admission aux Centres et aux Ecoles

Deux listes de classement sont établies.

La première tient compte seulement des notes obtenues, la seconde des notes obtenues augmentées des majorations de points accordées à certains candidats en fonction de leur degré d'instruction et de leur situation de famille (candidats dont les parents sont agents ou anciens agents de la S.N.C.F. ou chargés de famille, candidats pupilles de la S.N.C.F. ou de la Nation). L'admission est prononcée en puisant, par moitié, sur chacune des deux listes, dans l'ordre du classement, jusqu'à concurrence des places disponibles et après le passage d'une visite médicale.

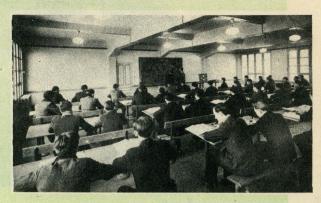
La S. N. C. F. recrute des Apprentis:

POUR LE SERVICE DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

afin de former des ouvriers (ajusteurs, tourneurs, chaudronniers, forgerons, électriciens, menuisiers, selliers, mouleurs, modeleurs, etc.) nécessaires à ses Dépôts et à ses Ateliers.

POUR LE SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

afin de former des ouvriers ajusteurs, nécessaires à ses grands Ateliers, et des agents du Service Électrique et de la Signalisation mécanique de son Service S.E.S.



FORMATION THÉORIQUE

ANNÉE SCOLAIRE 1948-1949

La rémunération des apprentis

Les apprentis bénéficient :

D'un salaire mensuel intéressant, variant suivant les notes et le semestre d'apprentissage,

auguel s'ajoutent :

- 1º Une indemnité de résidence dont le taux est différent suivant le semestre d'apprentissage et la localité;
- 2º Une majoration de 1.000 fr. par mois pour les apprentis habitant hors de la résidence de leurs parents; 250 fr. par mois pour les apprentis orphelins de père, 350 fr. par mois pour les apprentis orphelins de père et de mère;
- 3º Des gratifications, variables suivant les résultats des examens et qui sont versées sur un livret de Caisse d'Épargne;

Le montant de cette rémunération varie entre 3.000 fr. par mois (taux minimum) à l'admission et 11.000 fr. par mois (taux maximum) à la fin de l'apprentissage (abstraction faite des majorations prévues au 2º).

Pour concourir

* Pour les Centres d'Apprentissage du Service du Matériel et Traction :

Ecrivez ou présentez-vous

Au Chef de l'Atelier ou du Dépôt dans lequel fonctionne le Centre d'Apprentissage que vous avez choisi et qui figure sur la carte ci-contre.

Libellez l'adresse de la façon suivante :

Monsieur le Chef de l'Atelier S. N. C. F. de...... en gare de.....

Monsieur le Chef du Dépôt S. N. C. F. de en gare de.....

Pour les Ecoles d'Apprentissage du Service Electrique et de la Signalisation:

Ecrivez ou présentez-vous à

Monsieur le Directeur de l'École d'Apprentissage du Service Electrique et de la Signalisation :

RÉGION EST : 95, rue Cartier-Bresson à Pantin (Seine). RÉGION NORD : 9 quai de Seine à Saint-Ouen (Seine). RÉGION OUEST : Rue Marcelin Berthelot à Nanterre

(Seine) (Gare de La Folie). RÉGION SUD-OUEST: Gare Raynal à Toulouse (Hte-Garonne).

RÉGION SUD-EST RÉGION MÉDITERNÉE

Santenay-les-Bains (Côfe-d'Or).

Nota. — Les écoles du Service Électrique et de la Signalisation des régions du Nord, de l'Ouest, du Sud-Ouest et de la Méditerranée ne prennent les apprentis qu'en 2e et 3e années : la 1re année doit être effectuée dans un centre du Service du Matériel et de la Traction, ainsi qu'à l'école du Moulin-Neuf en ce qui concerne la Région du Nord.

* Pour l'Ecole inter-régionale des Ateliers de la Voie :

Ecrivez ou présentez-vous à

Monsieur l'Ingénieur Principal, Chef des Ateliers de la Voie. au Moulin-Neuf, par Chambly (Oise).



CENTRES COMPORTANT UN INTERNAT

X Service de la Voie et des Bâtiments :

Toutes les Écoles d'Apprentissage du Service Électrique et de la Signalisation comportent un internat. L'école interrégionale des Ateliers de la Voie du MOULIN-NEUF ne prend pas d'internes, mais aide les parents à trouver des pensions dans des familles honorables.

Service du Matériel et de la Traction :

RÉGION EST : Epernay, Blainville. Bischheim, Belfort. Longuyon, Montigny.

RÉGION NORD : Aulnoye, Boulogne, Lille-Délivrance, Hir-

son, Lens et Tergnier. RÉGION OUEST : Sotteville, Rennes, Le Mans, Mézidon.

RÉGION SUD-OUEST : Néant. RÉGION SUD-EST : Néant. RÉGION MÉDITERNÉE : Néant



AJUSTEUR



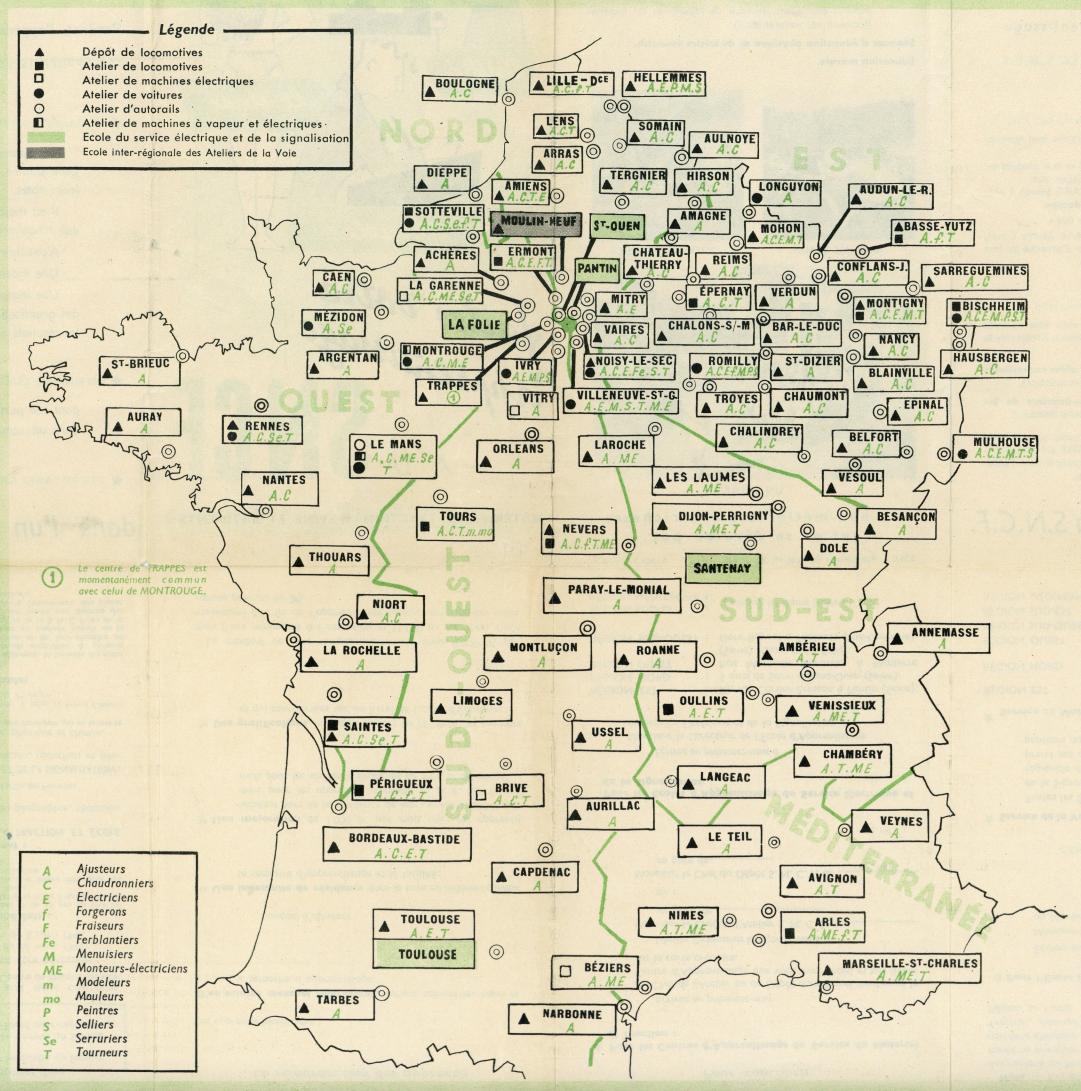
TOURNEUR



MENUISIER



SIGNALISATION ÉLECTRIQUE

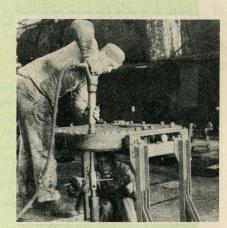




FORGERON



ÉLECTRICIEN



CHAUDRONNIER



SIGNALISATION MÉCANIQUE

RÉGIME DES CENTRES D'APPRENTISSAGE

Les apprentis qui ne sont pas pensionnaires dans un des internats de la S. N. C. F. doivent rentrer chaque soir dans leur famille ou chez un correspondant choisi par elle et agréé par la S. N. C. F.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Cours d'enseignement général : Français, mathématiques, mécanique, physique, électricité.

Cours d'enseignement professionnel : Dessin, technologie générale, technologie de la spécialité, signalisation, installations de sécurité, etc...

Cours pratiques : Atelier, montage et entretien d'installations, mesures électriques, travaux de réparation du matériel (locomotives, voitures étc...)

Séances d'éducation physique et de loisirs éducatifs. Education morale.



JEUX AU STADE



JEUX AU CERCLE.



UN DÉFILÉ

Un bon métier est une richesse qui ne se dévalue pas.